

Vos tarifs au quotidien

NOUS NOUS
ENGAGEONS À NE
PAS AUGMENTER
NOS TARIFS
BANCAIRES POUR
LES PARTICULIERS
EN 2019














Principales conditions tarifaires 2019

Conditions générales de banque au 1^{er} janvier 2019

TARIFS TTC PARTICULIERS

Version mise à jour avec la Directive Européenne dite PAD (Payment Accounts Directive) concernant la terminologie normalisée de certains services bancaires au niveau de l'Union européenne. Mise à jour suite aux engagements des banques du 11 décembre 2018.

SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	P.2
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	P.3
	Banque à distance	P.4
	Moyens et opérations de paiement	P.6
	Offre groupée de services	P.10
	Offre spécifique à destination de la clientèle en situation de fragilité financière	P.12
	Irrégularités et Incidents	P.14
	Découverts et Crédits	P.15
	Épargne et Placements financiers	P.18
	Offres pour les jeunes	P.20
	Opérations à l'étranger	P.22
	Assurances et Prévoyance	P.22
	Succession	P.24
	Autres services	P.24
	Résoudre un litige	P.27

Nos tarifs en euros intègrent la T.V.A. en vigueur lorsque les opérations et services y sont légalement soumis (C.G.I. art. 256). Document non publicitaire mis à la disposition du public en application de l'article L.312-1-1 du Code monétaire et financier (CMF). Le présent guide tarifaire annule et remplace toute édition précédente. Il n'est pas limitatif et peut être modifié à tout moment.

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne Vision+)	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS	
• 1 mini-relevés / semaine	1,75 € forfait / mois soit pour information 21,00 € / an
• Alerte solde disponible	0,30 € / alerte
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ¹	44,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) ²	45,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32,50 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
• Avec une carte Visa 1 ^{er} , Gold MasterCard, Visa Infinite, World Elite, Mozaic	GRATUIT
• Avec L'Autre Carte	1,00 € / retrait
• Avec une carte de paiement internationale	1,00 € / retrait à compter du 6 ^{ème} retrait dans le mois
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• Par Internet, vers un compte en France	GRATUIT
• Vers un compte Credit Agricole	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	3,95 € / virement
Prélèvement (Frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	
• Par opération	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €
Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement	2,00 € / mois soit pour information 24,00 € / an
Tenue de compte	2,00 € / mois soit pour information 24,00 € / an
• Avec le Compte à composer ou le Compte-Service ou le E-relevé	GRATUIT

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet ca-charente-perigord.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture/transfert de compte de dépôt ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint (frais prélevés sur le compte joint)	33,65 €
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Liste des opérations automatiques et récurrentes	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5.1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Relevés de compte

	Papier	E.relevé
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé supplémentaire	1,25 € / mois	GRATUIT
Relevé en braille (1 par mois)	GRATUIT	-
Rédition d'un relevé de compte	6,75 € / relevé	-
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
● Relevé global des avoirs (épargne / crédit)		16,30 € / relevé
Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)		48,00 € / relevé

Tenue de compte

● Tenue de compte ▲●	2,00 € / mois
● Avec le Compte à composer ou le Compte-Service ou le E-relevé	GRATUIT
Frais de gestion de compte en inactivité ⁴ ▲●	30,00 € maximum / an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire	GRATUIT
● Forfait des opérations courantes illimitées Virement SEPA - Prélèvement SEPA - TIP SEPA	1,00 € / mois

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Bordereau de versement d'espèces erroné	GRATUIT
● De 1 à 5 bordereaux par mois	
● Au-delà de 5 bordereaux par mois	6,00 € / bordereau

Remise de chèque(s) ▲● **GRATUIT**

Retrait d'espèces en agence du Crédit Agricole
Charente-Périgord sans émission de chèque ▲● **GRATUIT**

● Retrait d'espèces de dépannage **GRATUIT**

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un
retrait à un distributeur automatique de la banque) voir p.7

Délivrance d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès
d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

Mise à disposition de fonds dans une agence
d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole **24,90 €**

Frais de location de coffre-fort

Petit	Moyen	Grand	Très grand	Temporaire
95,00 € / an	107,00 € / an	172,00 € / an	348,00 € / an	15,90 € / mois

Frais de recherche de documents

Frais de recherche de documents ⁵
● simple **14,86 € / recherche**
● complexe **sur devis**

Demande de renseignement CNIL **14,86 €**

Frais d'attestations diverses **19,10 € / attestation**

Le Change

	Chèques de voyage		Billets de banque
	En €	Autres devises	Autres devises
Achat (par crédit de votre compte)	GRATUIT	7,42 € / opération	7,42 € / opération
Vente (par débit de votre compte)	-	-	7,42 € / opération + 3,00 € / opération pour les montants inférieurs à 100 €



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.).

Internet et téléphone mobile

Crédit Agricole en Ligne Vision
Service de banque en ligne comprenant
la consultation des comptes, la réalisation
de virements internes et la souscription
de produits et services par signature électronique ▲● **GRATUIT**

● **Crédit Agricole en Ligne Vision+** GRATUIT
Services inclus dans Vision + virements externes SEPA

● **Crédit Agricole En Ligne Action Part : service de bourse en ligne** GRATUIT
Invest Store Initial
Invest Store Intégral
● À partir de 24 ordres par an GRATUIT
● Moins de 24 ordres par an 96,00 € / an

Service d'agrégation de comptes⁶ GRATUIT
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet ca-charente-perigord.fr
- Nos applications mobiles TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT
 - Ma Banque⁷
 - Ma Carte⁸ dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service PAYLIB qui comprend :
 - Paiement en ligne sur Internet
 - Paiement en magasin avec son mobile⁹
 - Paiement entre amis (à partir de la version V5 de l'application)

Services d'alertes par SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS.

● Mini-relevés (1 / semaine)	1,75 € forfait / mois
● Alerte écopage	0,30 € / alerte
● Alerte temps réel de gestion	0,75 € / alerte
● Alerte achat à distance	0,75 € / alerte
● Alerte solde disponible	0,30 € / alerte
● Alerte essentielle - solde débiteur	0,75 € / alerte
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 € / alerte
● Alerte souplesse du découvert	0,30 € / alerte
● Alerte solde journalier	0,30 € / alerte
Alerte solde débiteur et opération rejetable	GRATUIT

Téléphone avec Filvert service vocal

Banque à distance Mon@gence : 05 45 20 47 00
Du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi jusqu'à 17h30
Service Filvert : 05 45 20 45 00

APPEL
NON SURTAXÉ



Moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE

L'Autre Carte ▲●	18,30 € / an
MasterCard avec contrôle du solde Maestro	32,50 € / an
Maestro (commercialisation arrêtée)	32,50 € / an
MasterCard EKO	35,00 € / an

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT

MasterCard* ou Visa*	44,00 € / an
Gold MasterCard* ou Visa Premier*	121,00 € / an

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ

MasterCard* ou Visa*	45,00 € / an
Gold MasterCard* ou Visa Premier*	124,25 € / an
World Elite MasterCard* ou Visa Infinite*	205,00 € / an



Cartes / Cotisations

Pour toute souscription à partir d'une 2^{ème} carte de paiement sur un même compte (hors L'Autre Carte ; LSB ; Prelude ; EKO), réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère, applicable dès l'année de souscription.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT

MasterCard Cartwin*)))	44,00 € / an
Gold MasterCard Cartwin*)))	121,00 € / an
Carte Supplétis	20,40 € / an
Carte Open (commercialisation arrêtée)	

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ

MasterCard Cartwin*)))	45,00 € / an
Gold MasterCard Cartwin*)))	124,25 € / an

Carte de retrait

Carte LSB locale ¹²	GRATUIT
Carte LSB Tutelle	GRATUIT

*Carte disponible en version sociétaire. Le montant de l'allocation annuelle du bonus sociétaire versé à la fondation Agir en Charente-Périgord, est plafonné à 300 000 €.

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Carte ou auprès de votre Conseiller.

Dorénavant, les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention « CRÉDIT ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « DÉBIT ».

Bonus COTISATION

Cartes internationales Gold MasterCard ou Visa 1^{er} ou World Elite ou Visa Infinite.

0,05 € à valoir sur la prochaine cotisation carte¹³ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro*, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

Autres paiements par carte **0,22 € / opération**
+ Frais proportionnels au montant du paiement **2,30 %**
+ Frais de change éventuels

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro*, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole en Euros	d'une autre banque en Euros
L'Autre Carte ▲●	GRATUIT	1,00 € / retrait dès le 1^{er} retrait
MasterCard Visa	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 6^{ème} retrait dans le mois
Gold MasterCard Visa Premier Visa Infinite World Elite MasterCard	GRATUIT	GRATUIT

*Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009¹⁴)

Autres retraits par carte

Frais fixes **3,25 € / retrait**
+ Frais proportionnels au montant de l'opération **2,30 %**
+ Frais de change éventuels

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client **7,35 €**

- Envoi de la carte en pli simple **GRATUIT**
- Commande de carte en urgence **13,15 €**
- Réédition du code confidentiel **8,95 €**
- Refabrication de la carte **11,05 €**

● Modification des plafonds d'utilisation à la demande des porteurs (sous réserve d'acceptation par la banque), en agence	GRATUIT
Frais de destruction carte non retirée dans un délai de 2 mois après la 1 ^{ère} information	GRATUIT
Cash de dépannage à l'étranger	GRATUIT
Carte de remplacement pour porteur à l'étranger	GRATUIT
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Non restitution de carte en opposition pour usage abusif	230,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT

Virement

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
---------------------------	----------	--------

Émission d'un virement SEPA occasionnel

Frais par virement occasionnel		
<ul style="list-style-type: none"> Vers un compte Crédit Agricole Vers un compte d'une autre banque 	GRATUIT GRATUIT	GRATUIT 3,95 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées du bénéficiaire absentes ou incorrectes)	GRATUIT	GRATUIT

VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
-------------------------	----------	--------

Émission d'un virement SEPA permanent

Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
<ul style="list-style-type: none"> Vers un compte Crédit Agricole Vers un compte d'une autre banque 	GRATUIT GRATUIT	GRATUIT 1,45 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement rejeté pour autre motif que défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	GRATUIT	GRATUIT

Réception d'un virement SEPA	GRATUIT	GRATUIT
SEPAmail Paiement de facture	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement occasionnel interbancaire de trésorerie (support papier)		8,00 € / opération

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 25) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey et Ile de Man.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,05%, avec un montant minimum de 15,75 €.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)

Émission d'un virement non SEPA occasionnel

Frais par virement **0,10 % avec un minimum de 18,70 €**

Émission d'un virement non SEPA permanent

Frais de mise en place d'un virement permanent **GRATUIT**

Frais par virement permanent **0,10 % avec un minimum de 18,70 €**

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **GRATUIT**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Réception d'un virement non SEPA ou en devises

Frais par virement **13,00 €**

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre **14,60 €**

Frais de réparation et enrichissement des instructions reçues **12,50 €**

Prélèvement SEPA / Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

● Révocations et oppositions de prélèvement SEPA (liste blanche, liste noire)	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information Premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Prélèvement rejeté pour un motif autre que l'absence de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	GRATUIT
● Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèque

Païement d'un chèque d'une banque en France sur le compte	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur ³ chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1 ouvré
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
• en recommandé AR (frais de poste inclus)	8,80 €
• en pli simple	1,22 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	14,60 € / chèque
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	14,60 € / chéquier
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	14,30 €
Frais de recherche copie de chèque	
• demande via internet	7,43 € / chèque
• demande par un autre canal	14,86 € / chèque
Frais de destruction chéquier non retiré dans un délai de 2 mois après la 1 ^{ère} information	GRATUIT



Offre groupée de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option Virement externe (CAEL Vision +)

Internet mobile

Frais d'envoi de chéquier, pli simple

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Modification des plafonds d'utilisation à la demande des porteurs (sous réserve d'acceptation par la banque) en agence

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte solde disponible (le + Charente-Périgord)

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Dossier familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.24)

2,10 €
/ mois*

* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (p.24).

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
Module souscrit à partir du 01/01/2017 - Assurance SécuriCOMPTE Découvert ¹⁵ - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert - Ristourne des intérêts débiteurs ¹⁶	De 1 à 500 €	2,19 € / mois
	De 501 € à 1000 €	2,96 € / mois
	De 1001 à 2000 €	3,88 € / mois
	2001 € et +	5,10 € / mois
	Découvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,26 € / mois
	De 301 € à 800 €	2,10 € / mois
	De 801 à 1200 €	2,91 € / mois
	De 1201 à 2000 €	3,72 € / mois
	2001 € et +	5,00 € / mois

MODULE BUDGET ASSURANCES

Assurance SécuriBUDGET ¹⁵	1,70 € / mois
SécuriBUDGET Premium ¹⁵ (auto, habitation, santé, personne)	3,50 € / mois

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Assurance SécuriCOMPTE Plus ¹⁵ SécuriCOMPTE Premium ¹⁵	2,71 € / mois 4,24 € / mois
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèce de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition du code confidentiel	
Refabrication de la carte	

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Ecopage - Tandem ¹⁷	2,12 € / mois 2,81 € / mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle «écopage»	
Assurance SécuriEPARGNE ¹⁵ SécuriEPARGNE Premium ¹⁵	
Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial	

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB ¹⁵ SécuriWEB Premium ¹⁵	3,02 € / mois 3,83 € / mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
<ul style="list-style-type: none"> • Alerte achat à distance • Mini-relevés (1/semaine) • Alerte temps réel de gestion 	

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Assurance SécuriZEN ¹⁵	1,90 € / mois
Assurance SécuriLIVRETS ¹⁵	1,90 € / mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

% de réduction appliqué sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

5 %	Compris entre 4,10 € et 5,09 €
10 %	Compris entre 5,10 € et 7,14 €
15 %	Compris entre 7,15 € et 9,17 €
20 %	Égal à 9,18 € et plus

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹⁸

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA)

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'Autre Carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et à 20 € / mois

Plafonnement à 20 € / mois et à 200 € / an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention ;
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50% s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

Chèque de banque (2 / mois)

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 / an)

Versement d'espèces en agence sans émission de chèque

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €
/ mois¹⁹

Offre EKO

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +) Via l'application Ma Banque

Tenue du compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte SMS si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte SMS essentielle : solde débiteur
- Alerte SMS Mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte SMS consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : « MasterCard EKO »

Rédition du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA)

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devise

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 €
/ mois

L'offre EKO n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible.

Les clients EKO ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que l'absence de provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire.

Le montant de ce forfait pour les clients EKO est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00 € / chèque ⁽²⁰⁾

- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00 € / chèque ⁽²⁰⁾

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Convention Majeur Protégé

Convention Majeur Protégé	2,50 € / mois
---------------------------	---------------

Banque Privée

Convention Crédit Agricole Banque Privée	Nous consulter
--	----------------

Comptes-Services (commercialisation arrêtée)

CSCA Essentiel / CSCA Equilibre	4,56 € / mois
CSCA Confort	8,70 € / mois
CSCA Performance	8,86 € / mois
CSCA Prélude ¹⁸	1,00 € / mois ¹⁹
Convention Patrimoine	28,00 € / mois



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond **8,00 € / opération - 24,00 € / jour - 80,00 € / mois**

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique.

- Plafond **4,00 € / opération - 12,00 € / jour - 20,00 € / mois**

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	17,00 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	75,83 €
Frais par avis à tiers détenteur	75,83 €
Frais par saisie attribution à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public* maximum 75,83 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	75,83 €
Frais par opposition à tiers détenteur	75,83 €
Frais par opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public maximum 75,83 €

* Dans la limite d'un plafond fixé par décret. (Décret d'application de l'article L262 alinéa 5 du livre des procédures fiscales, daté du 10 décembre 2018)

Incident de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	15,00 € / chèque
---	------------------

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision²⁰

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € **30,00 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € **50,00 € / chèque**

(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours, prélevés au-delà des 30 jours)

En cas d'interdiction bancaire

- Frais pour paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire 30,00 € / chèque
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,00 €
- Frais de gestion en cas d'I.B. sur une autre banque 30,00 € / mois

Frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision **GRATUIT**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision²¹

- Si paiement inférieur ou égal à 20 € Montant du paiement
- Si paiement supérieur à 20 € 20,00 €

Plafonnement des frais pour la clientèle en situation de fragilité

Plafond de frais d'incidents, applicable à compter du 1^{er} février 2019, aux clients identifiés comme éligibles à l' "Offre spécifique clients Fragiles" au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Les forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €
/ mois



Découverts et Crédits²²

Intérêts débiteurs : le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur en date de valeur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Index TRCAM : taux de référence bancaire du Crédit Agricole pour les crédits à taux variable. TRCAM = 70% TMCT + 3,79% où TMCT = (50% EURIBOR 3 mois + 10% taux des appels d'offre de la BCE + 10% taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30% taux des OAT 2 ans). TMCT : Taux Moyen Court Terme - BCE : Banque Centrale Européenne - OAT : Obligation Assimilable du Trésor.

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Le dépassement est un découvert tacitement accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à disposer des fonds qui dépassent le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue.

Taux débiteur annuel - *Le taux annuel est égal au taux plafond prévu par l'article L314-6 du Code de la consommation. Ce taux est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte.*

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal **Plafond du taux réglementaire**

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **14,30 €**

Le montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts est de 0,10 €.

Autorisation de découvert

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,30 €
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Frais de lettre d'information LCC J+1 mois	14,30 €
Le montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts est de 0,10 €.	
Frais de dossier /de mise en place / de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû (découvert supérieur à 3 mois)	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert ²⁴ (voir rubrique « assurance pour vous protéger au quotidien » p.23)	Fonction du montant du découvert

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable à taux variable ou révisable

Compte Crédit Renouvelable Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	Nous consulter
Peuvent être associés au Crédit Renouvelable / Supplétis <ul style="list-style-type: none">• Une carte de crédit (Crédit Renouvelable / Supplétis) ou une carte de paiement crédit ou comptant. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué ci-dessus à la rubrique « carte »• Une assurance emprunteur²³	
Frais de dossier	Nous consulter
Supplétis	Nous consulter

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	Nous consulter
Regroupement de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	Nous consulter
Prêt Rachat de crédit	Nous consulter
Frais de dossier	Nous consulter
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Nantissement de produits financiers <ul style="list-style-type: none">• Crédit Agricole• Hors Crédit Agricole	GRATUIT 91,80 €
Assurance Emprunteur²⁴	Nous consulter

Crédits immobiliers

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du crédit immobilier. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

Prêt à taux zéro	Nous consulter
Eco prêt à 0%	Nous consulter
Prêt à l'accession sociale (PAS)	Nous consulter
Prêt conventionné	Nous consulter
Prêt Épargne Logement	Nous consulter
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	Nous consulter
Crédit relais	Nous consulter
Frais de dossier	Nous consulter
Assurance Emprunteur ²⁵	Nous consulter

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	30,60 € / prêt
Modification de la date d'échéance	37,75 € / prêt
Modification de la périodicité	37,75 € / prêt
Modification de taux	110,90 € / prêt
Modification de la durée	110,90 € / prêt
Modification de garantie	81,60 € / prêt
Attestations diverses liées au prêt	15,30 € / prêt
Lettre d'information annuelle des cautions	GRATUIT
Rédition de tableau d'amortissement	15,30 € / prêt
Réaménagement de prêt	
<ul style="list-style-type: none">Frais de dossier de réaménagementIndemnité de réaménagement	Nous consulter
Décompte de remboursement de crédit immobilier	
<ul style="list-style-type: none">Offres émises avant le 01/07/2016Offres émises après le 01/07/2016	17,85 € GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	17,85 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	122,40 €
Désolidarisation	91,80 €
Mutation modification partenaire	91,80 €
Nantissement de parts	Nous consulter
Frais de pause crédit non contractuel	23,10 €



Épargne et Placements financiers

Épargne

Épargne Bancaire

Transfert d'un produit d'épargne vers une autre banque 100,75 € / produit

Service Actilibre

• Alimentation automatique d'un compte d'épargne détenu au Crédit Agricole Charente-Périgord par virement de montant fixe (écopage – TANDEM)¹⁷ 3,62 € / mois

• Service de versement des excédents de trésorerie sur un compte épargne (TANDEM +)¹⁷ 3,62 € / mois

• Service de versement d'un livret vers un compte chèque détenu au Crédit Agricole Charente-Périgord en fonction d'un seuil de déclenchement (Ecopage retour) (commercialisation arrêtée) **GRATUIT**

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire

Ouverture **GRATUIT**

Taux brut en vigueur **Nous consulter**

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture **GRATUIT**

Taux brut en vigueur **Nous consulter**

L'assurance vie et le Plan d'épargne retraite Populaire (PERP)

Droits d'entrée / Rémunération / Frais de gestion **Nous consulter**

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA/PEA-PME **GRATUIT**

Transfert de compte-titres 103,30 € / ligne

Service de calcul des plus-values 1,00 € / alerte

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique 18,30 €

Opposition sur titre 52,40 €

Ordre annulé, non exécuté **GRATUIT**

Frais sur titre non coté

• Intégration 65,13 € / opération

• Autres opérations 20,04 € / opération

Mise en nominatif administré ou pur **GRATUIT**

Gestion conseillée 63,00 € / trimestre

• 1 contrat 105,00 € / trimestre

• Plusieurs contrats

Autre opération

Frais d'opération pour les non-clients **GRATUIT**

Les ordres de bourse en France

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

ACTIONS / OBLIGATIONS EN AGENCE

- 1,35 % du montant de l'ordre + frais fixes 4,65 € / ligne
minimum 14,75 €

ACTIONS / OBLIGATIONS PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL

- 0,54 % du montant de l'ordre
minimum 6,40 €
- Frais fixes à la ligne
GRATUIT

INVEST STORE INTÉGRAL

- Ordre inférieur ou égal à 1100 €
0,99 €
- Ordre supérieur à 1100 €
0,09 %

ACTIONS / OBLIGATIONS PAR TÉLÉPHONE (FILBOURSE)

INVEST STORE INITIAL

- 1,05 % du montant de l'ordre + frais fixes 2,45 € / ligne
minimum 11,20 €

INVEST STORE INTÉGRAL

- Ordre inférieur ou égal à 1100 €
0,99 €
- Ordre supérieur à 1100 €
0,09 %
- Frais fixes par ordre
+ 11,96 €

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Frais proportionnels avec un montant minimum [Nous consulter](#)

Commission sur OPCVM hors Crédit Agricole
25,50 €
+ frais émetteur

Souscription et vente de SICAV et FCP
Crédit Agricole [Nous consulter](#)

DROITS

- 0,80 % du montant de l'ordre
minimum 5,00 €

CCA ET OR

Ordre sur Certificats Coopératifs d'Associés
Crédit Agricole Charente-Périgord 10,00 €

Achat / vente d'or 2,00 % (minimum 20,00 € / ordre)

Frais d'envoi de lingot(s) d'or 35,00 € / ordre

Frais d'envoi de pièce(s) / lingotin(s) d'or 35,00 € / ordre

Demande d'effigies (Pièce, Lingot au titre 999,9) [Nous consulter](#)

Frais d'essai (lingot) et réfection de bulletin [Nous consulter](#)

Sac scellé [Nous consulter](#)

Les ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération sur bourses étrangères

[Nous consulter](#)

Droits de garde

PAR AN et PAR COMPTE

Tenue de compte Titre / PEA / PEA-PME	30,00 €	
Dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne	GRATUIT	
Parts sociales Charente-Périgord	GRATUIT	
CCA Charente-Périgord	0,15 % + 1,90 € / ligne	
Frais de conservation de l'or	0,90 % de sa valeur	
	Valeurs CA	Valeurs hors CA
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,15 %	0,30 %
Frais fixes par ligne	1,90 €	4,30 €

Montant maximum des Droits de garde : 332,00 € / an / compte

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L.312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Les offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans.
Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte pour les 18/25 ans

Tenue de compte ▲●	1,00 € / mois
• Avec le Compte à composer ou le Compte-Service ou le E-relevé	GRATUIT
Frais de gestion de compte en inactivité ⁴ ▲●	GRATUIT

Cotisation carte pour les 12/17 ans

Cotisation carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement avec contrôle du solde	16,25 € / an

Cotisation carte pour les 18/25 ans

Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement	22,00 € / an
--	--------------

Paielement et retrait par carte

Paielement par carte

Paielement par carte en euro*, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Europeen (EEE) **GRATUIT**

Autres paielements par carte **0,22 € / operation**
+ Frais proportionnels au montant du paielement **2,30 %**
+ Frais de change eventuels

Retrait par carte en euro*, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Europeen (EEE)

Carte Cirrus Mozaic de retrait **GRATUIT**

Carte MasterCard Mozaic de paielement avec controle du solde **GRATUIT**

Carte MasterCard Mozaic de paielement **GRATUIT**

Autres cartes => Cf. tableau p.7

*Ou en devise equivalente : Devise suedoise ou leu roumain (conformement au reglement europeen n°924/2009¹⁴)

Offre

Globe-trotter (16/30 ans) **5,00 € / mois**

Cotisation à une offre groupée de services

Compte à Composer (18/25 ans) **Réduction sur la cotisation de 25 % minimum 2,00 € / mois**

CSCA Mozaic (commercialisation arrêtée) **2,64 € / mois**

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (18/25 ans) **Réduction de 50 %**
• Plafond **4,00 € / operation - 12,00 € / jour - 40,00 € / mois**

Crédits et Découverts

Se référer au paragraphe « Découverts et Crédits » p.15

Prêt Permis à 1€/ jour (jusqu'à 26 ans)
Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans) **Nous consulter**
Mozaic projet (jusqu'à 26 ans)

Good loc (caution locative) (jusqu'à 30 ans) **Nous consulter**

Frais de dossier sur prêt **Nous consulter**

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p.17

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0/11 ans) / Livret Jeune (12/25 ans)
• Ouverture **GRATUIT**
• Taux brut en vigueur **Nous consulter**

Droits de garde **GRATUIT**

Assurances

Assurance vol moyens de paiement Sécuricompte ¹⁵	Nous consulter
Assurance Multirisque Habitation ²⁶	Nous consulter
Assurance facultative en couverture de crédits et découvert ¹⁵	Nous consulter



Opérations à l'étranger

Les chèques

Encaissement d'un chèque Export	
• Sauf bonne fin	0,10 % (minimum 19,00 € - maximum 108,70 €)
• Crédit après encaissement	0,10 % (minimum 20,00 € - maximum 116,75 €) + frais éventuels des banques intermédiaires
Paiement d'un chèque Import	0,10 % (minimum 25,50 € - maximum 152,00 €)

Autres opérations

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par carte : voir p.7	
Les virements en provenance de l'étranger : voir p.9	
Commission de change	0,05 % (minimum 15,75 €)
Ouverture d'un compte en devises	85,75 €
Tenue de compte en devises	2,15 € / mois
Frais de recherche simple / complexe	21,20 € / 41,80 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé ²⁶ Nous consulter au 05 45 20 49 39 ou sur ca-charente-perigord.fr	
L'assurance des accidents de la vie ²⁶ Nous consulter au 05 45 20 49 39 ou sur ca-charente-perigord.fr	

FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

L'assurance dépendance ^{(*) 23}	Nous consulter
L'assurance décès ^{(*) 23}	Nous consulter
L'assurance obsèques ²³	
• Contrat de financement ^(*)	Nous consulter
• Contrat d'assistance	Nous consulter

^(*) Fonction du montant et de l'âge de l'assuré.

Assurance pour vos biens ²⁶

L'assurance automobile	<p>Nous consulter au 05 45 20 49 39 ou sur ca-charente-perigord.fr</p>
L'assurance multirisque habitation	
L'assurance garantie locative	
L'assurance deux roues	
L'assurance tous mobiles	
Pour vos besoins spécifiques (caravane, plaisance, chasse, etc)	

Assurance pour vous protéger au quotidien ²⁶

La protection juridique	Nous consulter au 05 45 20 49 39 ou sur ca-charente-perigord.fr
-------------------------	---

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « crédit à la consommation » et « crédit immobilier » P.16 et 17

● Autres assurances (prélèvement mensuel) ¹⁵

	Standard	Premium
SécuriCOMPTE Assurance perte et vol des moyens de paiement ^(*)	24,00 € / an	50,40 € / an
SécuriWEB^(*)	15,00 € / an	30,00 € / an
SécuriBUDGET^(*)	20,40 € / an	42,00 € / an
SécuriEPARGNE^(*)	3,00 € / an	22,56 € / an
SécuriLIVRETS^(*)	22,80 € / an	
SécuriZEN^(*)	22,80 € / an	

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

TARIF	
SécuriCOMPTE Découvert ^(*)	Tranches de découvert
16,20 € / an	<= 300 €
27,72 € / an	de 301 € à 800 €
39,12 € / an	de 801 € à 1200 €
50,76 € / an	de 1201 € à 2000 €
68,04 € / an	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3000 € / sinistre / an

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

TARIF	
SécuriCOMPTE Découvert ^(*)	Tranches de découvert
24,00 € / an	<= 500 €
33,60 € / an	de 501 € à 1000 €
50,76 € / an	de 1001 € à 2000 €
68,04 € / an	>2000 € Plafond d'indemnisation 3000 € / sinistre / an

^(*) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurance spécifiques, souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue La Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, tous les moyens de paiement (commercialisation arrêtée)

SécuriCOMPTE protection vol ¹⁵	24,00 € / an
SécuriCOMPTE protection accident ¹⁵	22,80 € / an
Cotisation annuelle chèque-secours	
• 1 contrat	5,34 € / an
• 2 contrats	7,62 € / an



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession selon l'actif bancaire (hors assurance)	1,05 % minimum 90,00 € maximum 600,00 €
Frais annuels de gestion (dossier > 12 mois)	maximum 90,00 € / an



Autres Services

Service personnalisé

Expertises patrimoniales	Nous consulter
--------------------------	--------------------------------

Protection des particuliers

• la télésurveillance ²⁷	à partir de 29,90 € / mois
• la téléassistance ²⁸	à partir de 26,00 € / mois

Magazines

Dossier Familial	47,60 € / an
Santé Magazine	31,60 € / an
Détente Jardin	17,60 € / an
Régal	23,90 € / an
Maison Créative	19,90 € / an
Détours en France	45,00 € / an
PEP's	19,90 € / an
Parents	25,90 € / an

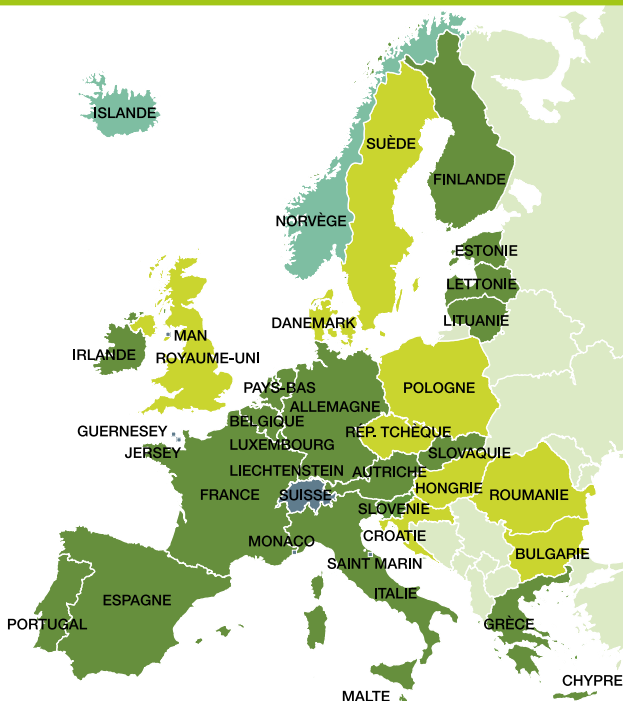
SERVICE CLIENT UNI-MÉDIAS :
pour toute question relative
aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MÉDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'UNI-MÉDIAS.

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les Iles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.

● Services inclus dans le CAC

⋔ Cartes bénéficiant de la fonctionnalité « sans contact »

▲ Services bancaires de base : L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; Un changement d'adresse par an ; La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; La domiciliation de virements bancaires ; L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; L'encaissement de chèques et de virements bancaires ; Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; Des moyens de consultation à distance du solde du compte ; Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ; Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; La réalisation des opérations de caisse. Le droit au compte ne comprend ni la délivrance d'un chéquier ni l'ouverture d'une autorisation de découvert.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier

Références

- ¹ DÉBIT : sont notamment considérées comme des cartes de la catégorie débit :
- les cartes à débit immédiat
 - les cartes à autorisation systématique avec contrôle du solde.
- ² CRÉDIT : sont considérées comme des cartes de crédit :
- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
 - les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retraits effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.
- ³ La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs.
- ⁴ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
- ⁵ Document hors relevé de compte, Imprimé Fiscal Unique et copie de chèque.
- ⁶ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
- ⁷ Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.
- ⁸ Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Carte, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.
- ⁹ Offre soumise à conditions et réservée aux titulaires d'un compte de dépôt, d'une carte bancaire émise par le Crédit Agricole et d'un accès au service de banque en ligne du Crédit Agricole. Paylib permet d'effectuer des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur paylib.fr) et chez tous les commerçants acceptant la carte sans contact. L'utilisation de la solution de paiement Paylib nécessite une adhésion spécifique et la détention d'un numéro de téléphone fiabilisé. Pour le paiement mobile en magasin Paylib, la détention d'un smartphone Android éligible est également requise, sous réserve d'éligibilité de la carte à ce service.
- ¹⁰ La « Cartwin » est une carte de crédit, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « Carte de crédit ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable.
Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable.
Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :
- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
 - carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
- Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.
- ¹¹ Les cartes Supplétis et Open sont des cartes de crédit, associées à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de crédit ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.
- ¹² Retraits au(x) seul(s) distributeurs du Crédit Agricole Charente-Périgord.
- ¹³ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.
- ¹⁴ Pays de l'EEE : voir carte p.25
- ¹⁵ Souscrit auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole CAMCA, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.
- ¹⁶ Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie.
Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.
- ¹⁷ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
- ¹⁸ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.
- ¹⁹ En application de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier, ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.
- ²⁰ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.
- ²¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.
- ²² Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
Remboursement périodique de prêt : le compte est débité, à l'échéance convenue dans le

contrat de prêt, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels.

²³ PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances – S.A. au capital de 915 874 005 € entièrement libéré, 334 028 123 RCS Paris, siège social 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris. Entreprises régies par le Code des Assurances.

²⁴ Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse Régionale peuvent être assurés par : PREDICA, ou PACIFICA - Entreprises régies par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier.

²⁵ Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse Régionale peuvent être assurés par : PREDICA, ou PACIFICA - Entreprises régies par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier.

²⁶ Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 249 194 475 € entièrement libéré. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris.

²⁷ Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection, Groupe Crédit Agricole. 13, rue de Belle-Ile - 72190 Coulaines - SAS au capital de 12 547 360 euros - SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

²⁸ NEXECUR ASSISTANCE : SAS au capital de 23 450 euros. Siège social : rue de Belle Ile 72190 COULAINES. SIREN 515 260 792 RCS LE MANS. N° TVA FR 88 515260792. SAP 515 260 792.



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Qualité Réclamations Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale : Service Qualité Réclamations Clients - Les 3 Chênes - 39 route de Bordeaux - 24100 Saint-Laurent des Vignes [ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse : ca-charente-perigord.fr (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet)].

L'agence ou le Service Qualité Réclamations Client accusera réception de la réclamation dans les 48 heures ouvrées à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse est apportée dans ce délai. La Caisse Régionale s'engage à vous apporter une réponse dans le délai maximum indiqué dans l'accusé de réception à compter de la date de réception de la réclamation.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur : les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ; le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ; les services de paiement ; les prestataires de services de paiement, le Service Qualité Réclamations Client répond au client sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive.

Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Clientèle de la Caisse Régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : Le Médiateur de la Consommation du Crédit Agricole Charente-Périgord - CS 72424 Soyaux - 16024 Angoulême Cedex - ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : lemediateur-ca-charente-perigord.fr.

La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale.

À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse Régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 3 mois, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : amf-france.org).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>.



Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles dans votre agence. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

06/2019. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 28-30 rue d'Épagnac, Soyaux (Charente) - 775 569 726 RCS Angoulême - Société de courtage d'assurances immatriculée ORIAS 07 008 428. Conception : www.maia-creation.com.